



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 05 FEVRIER 2026

Le 05 février 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 29 janvier 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2026-08

OBJET : APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES A RUSTREL

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO,
Mme Dominique SANTONI
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MÉNARBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS

Absents :

AURIBEAU : M. Roland CICERO
GOULT : M. Didier PERELLO
MURS : M. Christian MALBEC
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Gilles RIPERT
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA donne pouvoir à M. Christian BELLOT

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20260205-B-2026-08-DE Date de télétransmission : 11/02/2026 Date de réception préfecture : 11/02/2026 Page 1 sur 3
--

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L .5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, l'arrêté ministériel du 19 juin 2024 constatant le classement des 25 communes de la CCPAL en zone de France Ruralités Revitalisation (FRR),

Considérant, la nécessité de renouveler les réseaux d'eau potable, chemin d'Istrane, chemin du Petit Plan et hameau de Bouvène à Rustrel, au vu de la vétusté des réseaux et de la présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) pouvant présenter des risques pour la santé,

Considérant, la nécessité de réaliser l'extension du réseau d'eaux usées chemin du Petit Plan et hameau de Bouvène à Rustrel en raison de la non-conformité sur ce secteur des dispositifs d'assainissement non collectif et de la topographie des lieux, la nature des sols et les emprises foncières qui ne permettent pas la mise en place de dispositifs d'assainissement autonomes classiques et conformes à la réglementation sanitaire en vigueur,

Considérant, que les coûts de ces opérations sont estimés à 426 473 € HT pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et 365 425 € HT pour les travaux d'extension du réseau d'eaux usées,

Considérant, que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut participer financièrement à ces opérations,

Le Président propose que les demandes de subventions soient déposées auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon les plans de financement suivants :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – TRAVAUX RENOUVELLEMENT RESEAU EAU POTABLE			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
<u>Chemins Istrane, du Petit Plan et hameau de Bouvène - RUSTREL</u>		Agence de l'Eau RMC :	127 942 €
Maîtrise d'œuvre :	16 170 €	(30% min.)	
Travaux :	388 350 €		
Mission SPS :	1 000 €	Autofinancement :	298 531 €
Contrôle travaux avant réception :	645 €	(70% max.)	
Divers et imprévus (5% du sous-total) :	20 308 €		
TOTAL TRAVAUX RESEAUX EAU POTABLE :		TOTAL :	426 473 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – TRAVAUX EXTENSION RESEAU D'EAUX USEES			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
<u>Chemin du Petit Plan et hameau de Bouvène - RUSTREL</u>		Agence de l'Eau RMC : (30% min.)	109 627 €
Etudes préalables :	8 605 €		
Maîtrise d'œuvre :	10 684 €		
Travaux :	315 378 €		
Travaux raccordement Enedis :	8 182 €		
Mission SPS :	700 €	Autofinancement : (70% max.)	255 797 €
Contrôle travaux avant réception :	4 475 €		
Divers et imprévus (5% du sous-total) :	17 401 €		
TOTAL TRAVAUX EXTENSION EAUX USEES :		TOTAL :	
365 425 €		365 425 €	

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, les plans de financement ci-dessus,

Sollicite, les aides financières au taux maximum de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

S'engage, à rembourser les subventions perçues en cas de non-respect de ses obligations,

Autorise, le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 18/02/2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260205-B-2026-08-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026
Page 3 sur 3

B-2026-08

